



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 MARS 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 22

Présents : 17

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DOYER	Mme MARTINIANI	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	M. GARCIN	Mme MATHERON	
Mme BICAIS	M. GILLET	M. RICHARD	
M. CAVANNA	Mme KADDOUR	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
M. BEN MIHOUB	à	M. MAHALI

Mme CHENET	à	M. CAVANNA
M. MORENO	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 21

DELIBERATION 25-21	N° 25-21 – BERTHE – PARCELLE AC N° 1347 - LOCATION TERRAIN
BERTHE Parcelle AC n° 1347 – location terrain	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>La SAS LES 2H, domiciliée sis 1083 avenue Yitzhak Rabin – 83500 LA SEYNE-SUR-MER, ayant pour Président Monsieur HELAL Sofiane, a déposé une demande de location d'un terrain, d'une superficie d'environ 489 m², appartenant à Toulon Habitat Méditerranée, référencé au cadastre section AC n° 1347 et situé 1113, avenue Yitzhak Rabin – 83500 LA SEYNE-SUR-MER.</p> <p>Cette parcelle de terrain se situe à proximité d'une parcelle louée par la SAS LES 2H auprès d'un tiers et sur laquelle deux locaux sont en cours de rénovation, en vue d'y installer un « Burger Drive » et une pizzeria.</p> <p>Dans le cadre d'un projet plus global, la SAS LES 2H souhaiterait implanter une aire de jeux pour enfants et une aire de pique-nique sur le terrain objet de la présente délibération.</p>

La SAS LES 2H souhaiterait bénéficier d'une mise à disposition à titre gratuit du terrain le temps de la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de pique-nique (pour une durée prévisionnelle de 4 à 6 mois).

A l'ouverture de l'aire de jeux et de pique-nique au public, il pourrait être proposé un loyer mensuel hors taxes de 1000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser la Directrice Générale à signer un bail de location avec la SAS Les 2H portant sur la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 1347 au loyer mensuel de 1 000 €.
- De se positionner sur la demande SAS LES 2H de mise à disposition gratuite de ladite parcelle pendant la durée des travaux d'aménagement.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	21	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail de location avec la SAS Les 2H portant sur la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 1347 au loyer mensuel de 1 000 €.

Article 2

SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AC n° 1347, sise quartier Berthe à LA SEYNE SUR MER, au profit de la SAS LES 2H pendant la durée de ses travaux d'aménagement, étant précisé que cette mise à disposition à titre gratuit ne pourra en tout état de cause être supérieure à 6 mois.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

